



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 04.07.2019

Numéro de publication: SR01-0000001353

Cantons: GE, VS

Entité de publication:

CMS von Erlach Poncet SA, Succursale de Genève, rue Bovy-Lysberg 2, 1204 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Crans Prestige SA avec BMP SA

3. Publication

Organisation transférante:

Crans Prestige SA
CHE-100.911.072
Rue du Prado
3963 Crans

Organisation reprenante:

BMP SA
CHE-105.882.006
quai du Mont-Blanc 19
1201 Genève

Publication de la fusion dans la FOSC: 01.07.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

01.10.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

CMS von Erlach Poncet SA, Succursale de Genève
Me Jérôme Levrat
rue Bovy-Lysberg 2
1204 Genève